45-47 rue des Petites Ecuries
75010 Paris
Tel. : 01.47.70.91.69
contact@fo-dgfip.fr

Compte-Rendu des Élus F.O.-DGFiP en CAP Nationale

PRIORITÉ AUX AGENTS

Numéro 8 du 24 février 2017

Catégorie B
CAPN 6 du 22 février 2017

Examen des candidatures pour des recrutements Hors Métropole

Déclaration liminaire

Monsieur Le Président,

F.O.-DGFiP a demandé à maintes reprises un arrêt des restructurations et fermetures de postes et services.

Loin de nous écouter, la Direction Générale accélère et empile les réformes sans préparation. Le seul dogme qui vaille, c'est la diminution des structures des services et des emplois.

Tout ceci se déroule dans une confusion totale qui oscille entre inefficacité et frénésie. S'il suffisait de regrouper les services et de réduire le niveau de la dépense pour être efficace , la DGFiP aurait atteint des sommets dans la satisfaction de l'usager. Or bien au contraire, le repli généralisé du réseau aboutit à l'abandon de pans entiers du territoire. Ce ne sont pas les centres de contacts qui fleurissent ici et là qui vont améliorer la situation.

Dans ce sens, un rapport sénatorial estime que le repli généralisé des services de l'État constitue une grave menace en termes d'aménagement du territoire sans pour autant garantir une meilleure qualité de service. Alors n'est-il pas temps pour la DGFiP de faire un bilan de la fusion et d'arrêter son processus de destruction ?

Pour en terminer sur la problématique générale de la DGFiP, nous condamnons vigoureusement la suppression de 1 815 emplois encore prévue au Projet de Loi de Finances 2017 et demandons l'appel de l'intégralité des listes complémentaires des concours.

En ce qui concerne l'objet de cette CAPN, **F.O.-DGFiP** estime que la Direction Générale doit continuer à tenir compte des spécificités de ces collectivités.

Il ressort des appels de candidature 2017 que l'année de naissance butoir pour candidater est différente selon les grades : 1 953 pour les A, 1 956 pour les C et B. Afin de dissimuler votre erreur, vous avez refusé de publier sur Ulysse un message rectificatif. Nous vous rappelons que l'âge limite doit être étudié à la fin du contrat : 2 ans soit le 31 août 2019. En conséquence, les demandes des agents nés en 1953 auraient du être examinées.

Nous notons que vous avez enfin accepté une revendication de **F.O.-DGFiP :** la prise en compte des rapprochements et des centres d'intérêts matériels et moraux dans les COM. Par contre nous déplorons que vous en fassiez une application détournée.

F.O.-DGFiP exige que les demandes de rapprochement et/ou de prise en compte des intérêts matériels, moraux et familiaux ne soient pas soumis à avis. Par conséquent, nous vous demandons de modifier les modalités de recrutement des agents A, B et C sur les emplois « Hors métropole ».

Les élus **F.O.-DGFiP** constatent une différence entre le recensement des postes offerts et les affectations proposées :

- Nouvelle Calédonie et Polynésie : 4 postes à pourvoir mais 2 affectations seulement
- Etats Unis : 3 postes pour 2 affectations
- Maroc : 4 postes pour 3 affectations

Nous souhaitons avoir des précisions sur les raisons du gel de ces postes.

Nous dénonçons une nouvelle fois les couacs de ce mouvement HM : amateurisme, désorganisation ou mauvaise foi ?

Nous avons eu du mal à joindre le bureau de gestion. 1 seule personne disponible pour nous répondre, pour autant nous n'avons pas eu de réponse à toutes nos interrogations. Il paraît ubuesque avec 1 seul mouvement HM par an, et donc 1 seul jour de consultation, que les personnels du service soient en réunion ce jour-là.

Vos documents sont inexploitables en l'état : situation familiale inexacte, avis non conformes à l'original, pas de précision sur les agents inscrits en liste d'aptitude...

L'intégralité des demandes n'a pas été retranscrite sur les documents d'où une impossibilité de vérifier les avis et le dossier de l'agent.

Cerise sur le gâteau, vous écartez un agent en situation de rapprochement pour la deuxième année consécutive et un autre en liste normale, au bénéfice d'agents dont le conjoint à la date de la CAPN, ne pourra produire un avis officiel de mutation.

Les avis défavorables ne vous servent qu'à écarter des dossiers qui arrivent en rang utile au profit d'agents moins anciens.

Pour **F.O.-DGFiP,** un tel montage est immoral, indigne de notre direction et du respect que l'on doit aux collègues.

F.O.-DGFiP s'oppose à la réorganisation du réseau comptable de la DGFiP à l'étranger. D'ores et déjà 4 trésoreries ont été fermées en 2015, Côte d'Ivoire, Madagascar, Grande-Bretagne et Chine.

- La seconde vague envisagée au 31/08/2017 portera sur 5 trésoreries : Tchad, Burkina Fasso, Allemagne, Espagne et Italie.

F.O.-DGFiP dénonce le démantèlement du réseau à l'étranger avec la fermeture des trésoreries auprès des Ambassades en France (TAF). Il s'agit bien d'un démantèlement et non d'une restructuration, puisque 9 structures sur seize ferment. À l'instar de ce qui est pratiqué dans le réseau en Métropole, il s'agit d'une politique aveugle de suppressions d'emplois dictée par des considérations purement budgétaires sans tenir compte des résidents français des Pays concernés.

F.O.-DGFiP condamne toute tentative de rattachement de ce réseau au Ministère des affaires étrangères ou à tout autre ministère.

F.O.-DGFiP continue de revendiquer l'ouverture de trésoreries sur tout site d'importance diplomatique ou économique dans le monde.

Pour conclure, **F.O.-DGFiP** réitère avec force les revendications suivantes :

- Arrêt des suppressions d'emplois
- Arrêt des réorganisations et des restructurations
- Maintien du statut général et des statuts particuliers
- Augmentation de la valeur du point d'incide de 8 %
- Revalorisation du régime indemnitaire et arrêt du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et l'engagement Professionnel).

BULLETIN D'ADHESION

FO DGFiP

NOM : ---------- **PRÉNOM** : ----------

N°DGI ou N°AGORA : ---------- **ADRESSE MÈL :** ----------

GRADE : ---------- **QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL** : --------- %

AFFECTATION : ----------

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFiP)

Fait à ---------- **le** ----------

(signature)

➔ **66 %** ***de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu***